

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2025**

**N° 2025-43**

*L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT du mois de MARS, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET.*

Date de Convocation :

20/03/2025

Etaient présents :

*Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, David PETITON, Catherine CORNILLOT*

Date d'Affichage :

20/03/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

**OBJET : MANDAT ANNULATIF SUITE ERREUR DE CREANCIER**

*Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu la demande de régularisation formulée par le comptable public ;*

*Considérant que le mandat annulatif et le titre émis constituent un doublon :*

- mandat 170 (année 2023) émis au nom du mauvais créancier suite à la transmission des données bancaires du Cerema par le Conservatoire du Littoral dans le cadre de la réfection de l'escalier de la vailleuse de Vasterival ;*

*afin de régulariser l'anomalie, un mandat annulatif a été émis (n°1/2023) ;*

- en 2024, le créancier "payé par erreur" a reversé la somme de 28708.39 € ; cette somme a été comptabilisée sur un P503 et le titre 40/2024 a alors émis*

- par conséquent, le mandat annulatif 1/2023 et le titre 40/2024 font doublon.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :*

*Accepte que la somme de 28 708,39 euros soit inscrite au compte 65888 (autres charges de gestion courante) ;*

*afin de compenser le doublon.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

*Le registre dûment signé*

**Véronique DEPREUX**  
Maire

**Jean-François DEROIDE**  
Secrétaire de séance


